

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01850 Numéro SIREN : 487 692 345 Nom ou dénomination : 8RDB
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 5542

EURL 8RDB

DÉPÔT DU

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

14 JUIN 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

5542

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 8RDB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 PLACE RALLIER DU BATY 35000 RENNES		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 8 7 6 9 2 3 4 5 0 0 0 1 9		Neant *	
		Exercice N clos le 30/09/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISE*	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG
	Fonds commercial (1) AH	217 440	AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	25 139	AS
	Autres immobilisations corporelles AT	216 778	AU
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
Autres titres immobilisés BD	100	BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		459 457	BK
		110 767	348 690
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT	10 854	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	4 310	BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	306	BY
	Autres créances (3) BZ	134 120	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
Disponibilités CF	222 844	CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH	16 015	CI	
TOTAL (III) CJ		388 451	CK
			388 451
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	847 909	IA
		110 767	737 141
Renvois (1) Dont droit au bail	2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an CR	
Clauses de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

EURL 8RDB

COMPTES ANNUELS

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		EURL 8RDB		N°		N°	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000)	DA	87 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	8 700				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	2 800				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	38 123				
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	146 543				
	Subventions d'investissement	DJ	2 888				
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)			DL	285 055		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	294 083				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 788				
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 934				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
Compte regul	Autres dettes	EA	4 280				
	Produits constatés d'avance (4)	EB					
TOTAL (IV)			EC	452 086			
Ecart de conversion passif*			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	737 141			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC					
		ID					
		IE					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	239 237				
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	211					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

EURL 8RDB

COMPTES ANNUELS

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Designation de l'entreprise		EURL 8RDB		N°cant *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	827 263	FB	827 263		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE			
		FG		FH			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	827 263	FK	827 263		
	Production stockée *						
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				58 592		
	Autres produits (1) (11)				9		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	885 864	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	218 057	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(127)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	177 938	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FY	7 653	
	Salaires et traitements *				FZ	212 468	
	Charges sociales (10)				GA	49 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *				GB	27 040
						GC	
		Sur actif circulant - dotations aux provisions *				GD	
	Pour risques et charges - dotations aux provisions						
	Autres charges (12)				GE	975	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	693 998
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	191 866	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 963	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	3 963	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 440	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	3 440	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	523	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	192 389	

(RENVOIS : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ceged Group

EURL 8RDB

COMPTES ANNUELS

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise EURL 8RDB		Neant *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 115
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	46 961
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	890 977
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	744 434
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	146 543
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HN	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	58 592
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	919
	(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9 complémentaires personnelles Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	35		
Subventions d'investissement virées au résultat		800	
Autres produits		350	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 8RDB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 737 142 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 146 543 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

COMPTES ANNUELS / 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexes

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de négociations amiables ouvertes auprès de son assureur, suite à la fermeture de l'établissement durant la période « Covid 19 », la société a perçue une indemnité « perte d'exploitation » d'un montant de 58 K€ (enregistrée comptablement en Transferts de Charges).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	217 440			217 440
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	217 440			217 440
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 139			25 139
- Installations générales, agencements aménagements divers	168 768			168 768
- Matériel de transport	13 200			13 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 811			34 811
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	241 918			241 918
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		100		100
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		100		100

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

--	--	--	--	--

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

100

100

Apports

Créations

Réévaluations

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

Scissions

Mises hors service

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

--	--

Éléments achetés

217 440

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

--

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 321	2 375		19 695
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 141	20 386		55 528
- Matériel de transport	1 604	3 300		4 904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 661	979		30 640
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	83 727	27 041		110 768

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 150 442 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

307

307

Autres

134 120

134 120

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

16 015

16 015

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

--	--

CLIENTS - FACTURES A ETABLIR

307

ASSOCIES - INTERETS A RECEVOIR

3 963

--

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 87 000 EURO décomposé en 870 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 452 086 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)

Autres emprunts obligataires (*)

Emprunts (*) et dettes auprès des
établissements de crédit dont :

- à 1 an au maximum à l'origine	211	211		
- à plus de 1 an à l'origine	293 872	81 023	212 849	

Emprunts et dettes financières divers (*) (**)

Dettes fournisseurs et comptes

rattachés 43 789 43 789

Dettes fiscales et sociales 109 934 109 934

Dettes sur immobilisations et comptes
rattachés

Autres dettes (**) 4 280 4 280

Produits constatés d'avance

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 50 334

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNISSEURS-FACTURES NON PARVENUES	23 967
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	145
BANQUES INTERETS COURUS	211
CONGES A PAYER	10 218
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	3 002
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	12 853
URSSAF - RET. DE PAIEMENT	6 969
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 311
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	141

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTAT.D AVANCE	4 826		
CCA TNS	11 189		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

--	--	--	--

Ventes de produits finis

Ventes de produits intermédiaires

Ventes de produits résiduels

Travaux

Etudes

Prestations de services

Ventes de marchandises

827 263

827 263

Produits des activités annexes

--	--	--	--

8RDB

Société à responsabilité limitée
Au capital de 87.000 euros

Siège social : 8, place Rallier du Baty
35000 RENNES

487 692 345 RCS RENNES

* * * * *

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**
Extrait du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 mars 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 146.543,16 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable 146.543,16 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 16.543,16 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 130.000,00 euros

TOTAL :

146.543,16 euros

Soit un dividende net à verser de 130.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Dividende brut total	400.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	400.000 €	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

**Pour extrait certifié conforme
La Gérance**

 